

[Texte]

**Mr. Laing:** Mr. Chairman, may I ask Mr. Trimble if he would speak to that?

**Mr. J. Trimble (Chairman, Canadian Manufacturers' Association Subcommittee on Business and Property Income):** Mr. Chairman, our position I think is fairly well set forth in the written presentation. The experience of most of our members is that the present enforcement practices are working rather well. Second, we know very few—as a matter of fact I know of none, but to the extent that there are any there must be very few—where people are in business particularly in corporations going on what some people, I suppose, call junkets, without any regard whether or not that is of value to the business. Our experience is that conventions of the type utilized by corporations are growth factors for the people in the corporation, are beneficial to the corporation. I suppose the short answer then, sir, is that we find the present enforcement practices satisfactory.

**The Chairman:** In paragraph 56 of your brief you recommend elimination of the 3 per cent income restriction on medical expenses. Why do you think these should be distinguished from other personal expenses? Why should the high tax bracket taxpayer be assisted most? To be equitable, will all taxpayers have to get a 50 per cent tax credit on eligible medical expenses?

**Mr. Laing:** I tried to deal with that first in the way we have referred to it here. The proposals are actually that health insurance pays expenses, including medicare, when they are financed to some extent through federal taxation, then the benefits paid or the claims paid under them are paid for individuals but those individuals would not be able to claim them as medical or hospital expenses. There are some medical type expenses not covered by medicare and the hospitalization scheme, but dealing with them by themselves it is unlikely we think that for most taxpayers there would be any deduction, when you exclude the part of total medical expenses covered by the two existing schemes. So we have suggested that consideration be given to making them all deductible instead of using a 3 per cent limitation.

• 1225

To deal with the second part of your question. It is possible, but there is perfect equity only if all taxpayers pay the same rate of tax, from the point of view of getting the same benefit from a deduction of this sort.

[Interprétation]

**M. Laing:** Monsieur le président, puis-je demander à M. Trimble de répondre à ceci.

**M. J. Trimble (président du sous-comité de l'Association des manufacturiers canadiens sur le revenu des affaires et de la propriété):** M. le président je pense que nous avons précisé fort clairement notre position là-dessus, dans le mémoire écrit. L'expérience de la plupart de nos membres montre que les pratiques actuelles d'application fonctionnent assez bien. Deuxièmement, nous connaissons très peu—en fait, je ne connais aucun, mais je suppose que s'il en existe quelques-uns, il y en a très peu—quelques hommes d'affaires, qui font partie des sociétés, qui font des fêtes, sans s'occuper du bien de leur compagnie. Notre expérience est que les congrès du type utilisé par les sociétés sont des facteurs de croissance pour les gens de la société et sont bénéfiques à la société. Nous pensons donc que les pratiques d'application sont tout à fait satisfaisantes.

**Le président:** Au paragraphe 56, vous recommandez l'élimination du 3 p. 100 pour les dépenses médicales. Pourquoi pensez-vous que ceci devrait être distingué des autres dépenses personnelles? Pourquoi les contribuables qui ont les plus hauts revenus doivent-ils être aidés davantage? Pour être équitable, est-ce que tous les contribuables devront obtenir un crédit d'impôt de 50 p. 100 sur les dépenses médicales admissibles?

**M. Laing:** J'ai essayé de traiter cela de la manière dont nous nous y référons ici. Les propositions sont actuellement que l'assurance-santé paie les dépenses, y compris le medicare, quand elles sont financées dans une certaine mesure par l'impôt fédéral, alors les prestations ou les réclamations payées aux termes de ces plans sont payées pour les personnes mais ces personnes ne pourraient les réclamer en tant que dépenses médicales ou hospitalières. Il y a certaines sortes de dépenses qui ne sont pas couvertes par le medicare et le régime d'hospitalisation, mais il est peu probable que nous pensions que pour la majorité des contribuables, il y aurait pas de déduction, quand on exclut la part des dépenses totales médicales couvertes par les 2 plans médicaux. On propose donc qu'on envisage de les rendre toutes déductibles au lieu d'utiliser une limite de 3 p. 100.

Pour répondre à la seconde partie de votre question, c'est possible mais il y a une parfaite équité seulement si tous les contribuables paient le même taux d'impôt d'un point de vue d'obtenir la même prestation d'une déduction de ce genre.